

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 juin 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Votants
23	18	22

Vote
A l'unanimité

Acte rendu exécutoire après
dépôt en préfecture
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 30 juin à 19h, le Conseil Municipal de la commune de Garancières s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Ghislaine LESADE, Maire, en session ordinaire.
Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 24/06/2026. L'ordre du jour a été affiché à la porte de la mairie le 24/06/2026.

Présents : Mmes & Mrs Ghislaine LESADE, Pascal MICHELOT, Magali SEYSSEL, Yanna BONAMY, Cécile PARENT, Sébastien COCHELIN, Françoise MERIAUX, Valentin MICHELOT, Nathalie BEAUMES, Bénédicte LE GUELLAUT, Alexandre SARAZIN, Frédéric ASTRUC, Camille COLLARD, Brigitte ELUAU, Lionel BROS-LACAN, Jacqueline CHABANNE, Olivier COTTIN, Catherine HAMET

Absents ayant donné procuration : Mmes & Mrs Kelly DA COSTA (pouvoir à Cécile PARENT), Ambre POENSIN (pouvoir à Magali SEYSSEL), José ALVES MARTINS (pouvoir à Pascal MICHELOT), Timothée WAGNER (pouvoir à Sébastien COCHELIN)

Absent : M. Franck DENIN

A été nommé(e) secrétaire de séance : Mme Jacqueline CHABANNE

2026/46 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Madame le Maire explique que le Conseil Départemental répartit le produit des amendes de police, pour les communes de moins de 10 000 habitants et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) pour des travaux situés sur le territoire des communes membres de moins de 10 000 habitants, en vue de la réalisation des aménagements indiqués dans le tableau ci-dessous :

Aménagements	Montant minimal et maximal HT de dépense subventionnable	Taux de la subvention	Montant minimal et maximal HT de la subvention
- Pour les transports en commun - Pour la circulation routière	30 000 € HT	80 %	24 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de solliciter du Conseil départemental, au titre du programme 2026 de répartition du produit des amendes de police (dotation Etat), une subvention pour les travaux de sécurité annexés à la présente délibération.

Description des travaux : Création cheminement piéton et cyclable Chemin vert + sécurisation abords des écoles et prévention contre les risques de voitures-béliers lors des manifestations festives telles que les fêtes communales + sécurisation du carrefour rue du Moulinet et RD42.

Coût HT des travaux : 28 632.80 €

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 06/07/2026

Publié le

ID : 078-217802651-20260830-DELIB202646-DE

- S'engage à utiliser cette subvention sous son entière responsabilité pour financer les travaux susvisés figurant dans le dossier technique annexé à la présente délibération et conformes à l'objet du programme,
- S'engage à financer la part des travaux restant à sa charge,
- Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire

Ghislaine LESADE

